

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)			
Statut	Stagiaire de la formation professionnelle		
Action de formation	<input checked="" type="checkbox"/> Actions de promotion pour les salariés ou non-salariés dont l'objectif est d'obtenir une qualification plus élevée		
Niveau d'entrée requis	Aucun		
Tarifs 2021-2022 (nets de taxes)	Obligatoire	Faisabilité	150 € (non remboursable si avis défavorable à la poursuite de la procédure)
	Facultatif	Accompagnement	2 300 €
	Obligatoire	Jury	350 €
	Obligatoire	Inscription 2021/2022	170 € / 243 €
		Licence / Master	
	<b>Total</b>		<b>2970 € / 3 043 €</b>
Durée de la démarche	24 h (20h accompagnement + 4 h expertise et jury)		
Dates	<b>A définir</b>		
Lieu	UPEC – Pôle VAE – MIEE – Rue Poète et Sellier - 94000 CRETEIL		
Rythme de la VAE	Continu <input type="checkbox"/> , Discontinu <input checked="" type="checkbox"/> , Temps plein <input type="checkbox"/> , Temps partiel <input checked="" type="checkbox"/> Mois 1 (7h30) : Ateliers méthodologiques au démarrage Mois 2/3 (1h) : Entretien pédagogique (identification des situations professionnelles) rédaction des bases du dossier de VAE (pages introductives, descriptif environnement de travail) Mois 3/4 (3h30) : Atelier méthodologique (structuration/approfondissement situations professionnelles + méthodologie de recherche documentaire) Mois 5/6/7/8/9/10 (6h) : rédaction des situations professionnelles, relecture commentée et validation du dossier Mois 11 (2h) : préparation au jury		
Bon pour accord et signature			

Valérie Cordier



Responsable Pôle VAE

Devis valable pour l'année universitaire en cours. Les tarifs de la VAE et les frais d'inscription sont révisés chaque année. Règlement des frais à chaque étape. La feuille « Information de prise en charge financière » doit être remplie quels que soient le financeur ou la prise en charge. Une convention tripartite sera transmise au financeur et devra être signée par lui et par le candidat. **Aucun dossier de faisabilité ne sera traité sans règlement ou attestation de prise en charge.** Ces frais ne tiennent pas compte des éventuels frais de formation nécessaires à la réalisation des prescriptions émises par le jury. Le jury de VAE étant souverain, aucun devis évaluant le montant des prescriptions ne pourra être édité. Des facilités de paiement sont possible, prière de prendre contact avec le Pôle VAE ([vae-formpro@u-pec.fr](mailto:vae-formpro@u-pec.fr)).

Université Paris Est Créteil Val de Marne

nom d'usage de l'université Paris 12

N° SIRET : 19941111700013

Code APE : 8542Z

N° de déclaration : 1194P000794

Activité de formation non assujettie à la TVA.

(ref article 261 du code général des impôts)

Pôle VAE : vae-formpro@u-pec.fr

## DESCRIPTIF DE L'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

**Nom de l'Organisme** : UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL (UPEC) - Direction de la Formation Professionnelle (DiFPro) - 61, avenue du Général de Gaulle – 94010 CRETEIL Cedex

**Lieu(x) de la prestation (ville(s))** :

Maison de l'innovation et de l'entrepreneuriat étudiants (MIEE)

Campus Mail des Mèches - Rue Poète et Sellier – 94000 CRETEIL

### 1- ORGANISATION CALENDRAIRE pour UN accompagnement type

Durée totale (en heures) : 20 en nombre de séances : 6

Durée en face à face individuel (en heures) : 6 en nombre de séances : 3

Durée en groupe (en heures) : 11 en nombre de séances : 3

Durée à distance (si prévue) en heures : 3

### 2- METHODOLOGIE ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE

#### A- METHODOLOGIE DE MISE EN OEUVRE

**Ateliers de méthodologie : (maxi 8 personnes)**

- Inventaire des motivations des candidats : travail collectif dans le but de prendre conscience de ses motivations et de l'enjeu personnel ; professionnel et universitaire
- Réflexions sur les destinataires du dossier de validation (enseignants et professionnels : quelles attentes, quels critères...
- Le dossier VAE : le fond, la forme :
- Compréhension des questions destinées à guider le candidat
- Repérage des acquis et des missions les plus significatives
- Valorisation de l'expérience au regard du diplôme visé visant à l'élaboration d'un tableau de concordance (expérience/compétences/diplôme)
- Aide à la conceptualisation : proposition d'un canevas méthodologique pour définir et analyser son expérience et prendre de la distance par rapport à l'activité professionnelle.

**Rendez-vous avec le référent pédagogique du diplôme :**

- travail sur les expériences professionnelles au regard des compétences visées par le diplôme
- aide au positionnement du candidat en identifiant les points les plus pertinents de son expérience en adéquation avec le diplôme visé
- « décodage » du contenu pédagogique de la formation (attentes, objectifs, finalité...)

Université Paris Est Créteil Val de Marne

nom d'usage de l'université Paris 12

N° SIRET : 19941111700013

Code APE : 8542Z

N° de déclaration : 1194P000794

Activité de formation non assujettie à la TVA.

(ref article 261 du code général des impôts)

Pôle VAE : vae-formpro@u-pec.fr

### Rendez-vous individuel Conseiller VAE :

- Aide à la formalisation de l'expérience
- Schématisation de l'expérience en termes de compétences
- Aide à la sélection des preuves
- Aide à la rédaction du dossier de VAE

### Rendez-vous individuel Conseiller VAE :

- Aide à la rédaction et construction du dossier de VAE
- 

### Rendez-vous individuel ou collectif de préparation au jury :

- Présentation et attentes du jury VAE
- Déclinaison orale du parcours professionnel et extra professionnel
- Explication orale du projet professionnel et personnel

## B- MODALITES DE MISE EN OEUVRE

### *L'accompagnement est composé de séances :*

exclusivement en individuel	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
mixant des séances en groupe et en individuel	oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
exclusivement en groupe	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>

### Concernant, s'il y a lieu, les séances se déroulant en groupe :

Quel est le nombre maximum de participants : 8

Le groupe est-il constitué de participants visant :

- la même certification (intitulé identique) donc d'un même niveau
- des certifications différentes d'un même domaine d'activité et de même niveau
- des certifications de tous domaines confondus mais de niveau identique
- des certifications de tous domaines d'activité et de tous niveaux confondus

oui  non

oui  non

oui  non

oui  non

## 3- PERSONNELS ACCOMPAGNATEURS

Y a-t-il **un accompagnateur référent** pour chaque personne accompagnée, nommément désigné et connu du bénéficiaire ?

oui  non

A-t-il déjà siégé dans un jury VAE ?

oui  non

Université Paris Est Créteil Val de Marne

nom d'usage de l'université Paris 12

N° SIRET : 19941111700013

Code APE : 8542Z

N° de déclaration : 1194P000794

Activité de formation non assujettie à la TVA.

(ref article 261 du code général des impôts)

Pôle VAE : vae-formpro@u-pec.fr

**Nombre total d'accompagnateurs à la VAE** intervenant dans votre organisme : 1 référent pédagogique par diplôme et 1 conseiller VAE

- Combien ont déjà siégé dans un jury VAE : tous
- Y-a-t-il intervention d'un accompagnateur expert du métier concerné ? oui  non
- Y-a-t-il intervention d'un accompagnateur expert de la certification visée ? oui  non

#### 4- AUTRES ELEMENTS DE LA PRESTATION

- Le référentiel de la certification visée est-il à la disposition du bénéficiaire oui  non
- Le déroulement de l'accompagnement (calendrier, découpage des étapes et de leurs objectifs, modalités, nom de l'accompagnateur référent) est-il formalisé dans un document contractualisé avec le bénéficiaire ? oui  non
- Procédez-vous à une relance du bénéficiaire en cas d'absence durant la durée contractuelle de la prestation d'accompagnement ? oui  non
- Proposez-vous au bénéficiaire la relecture de son dossier terminé avant dépôt au jury ? oui  non
- Existe-t-il un document bilan de satisfaction des attentes qu'il est proposé au bénéficiaire de renseigner à l'issue de la prestation d'accompagnement ? oui  non
- Procédez-vous à un suivi de la décision du jury VAE ? oui  non

#### 5- SUIVI DE LA DECISION DU JURY VAE - POST VAE

Plusieurs modalités de mise en place des compléments de formation selon décision du jury

- **Présentiel** : assister aux cours – intégration dans un groupe déjà existant – modalités d'évaluation mises en place par l'intervenant
- **Travail personnel** à réaliser en tutorat (enseignant du diplôme) : étude de cas, mémoire complémentaire (avec possibilité de mini-soutenance), bibliographie... - évaluation par l'enseignant tuteur
- **Présentiel et travail écrit complémentaire** : assister au 1<sup>er</sup> jour de cours du module et réaliser un travail écrit sur un sujet définit au préalable par le tuteur enseignant.